

**Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante,
mica ou matières analogues**

Notes.

1.- Le présent Chapitre ne comprend pas :

- a) les articles du Chapitre 25;
- b) les papiers et cartons couchés, enduits, imprégnés ou recouverts des n°s 48.10 ou 48.11 (ceux recouverts de poudre de mica ou de graphite, papiers et cartons bitumés ou asphaltés, par exemple);
- c) les tissus et autres surfaces textiles enduits, imprégnés ou recouverts des Chapitres 56 ou 59 (ceux recouverts de poudre de mica, de bitume ou d'asphalte, par exemple);
- d) les articles du Chapitre 71;
- e) les outils et parties d'outils du Chapitre 82;
- f) les pierres lithographiques du n° 84.42;
- g) les isolateurs pour l'électricité (n° 85.46) et les pièces isolantes du n° 85.47;
- h) les petites meules pour tours dentaires (n° 90.18);
- ij) les articles du Chapitre 91 (cages et cabinets de pendules ou d'appareils d'horlogerie, par exemple);
- k) les articles du Chapitre 94 (meubles, luminaires et appareils d'éclairage, constructions préfabriquées, par exemple);
- l) les articles du Chapitre 95 (jouets, jeux, engins sportifs, par exemple);
- m) les articles du n° 96.02, lorsqu'ils sont constitués par des matières mentionnées dans la Note 2 b) du Chapitre 96, les articles du n° 96.06 (les boutons, par exemple), du n° 96.09 (les crayons d'ardoises, par exemple), du n° 96.10 (les ardoises pour l'écriture ou pour le dessin, par exemple) ou du n° 96.20 (monopodes, bipieds, trépieds et articles similaires);
- n) les articles du Chapitre 97 (objets d'art, par exemple).

2.- Au sens du n° 68.02, la dénomination *pierres de taille ou de construction travaillées* s'applique non seulement aux pierres relevant des n°s 25.15 ou 25.16, mais également à toutes autres pierres naturelles (quartzites, silex, dolomie, stéatite, par exemple) pareillement travaillées, à l'exception de l'ardoise.

N° de position	Code du S.H.	
68.01	6801.00	Pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage, en pierres naturelles (autres que l'ardoise).
68.02		Pierres de taille ou de construction (autres que l'ardoise) travaillées et ouvrages en ces pierres, à l'exclusion de ceux du n° 68.01; cubes, dés et articles similaires pour mosaïques, en pierres naturelles (y compris l'ardoise), même sur support; granulés, éclats et poudres de pierres naturelles (y compris l'ardoise), colorés artificiellement.
	6802.10	- Carreaux, cubes, dés et articles similaires, même de forme autre que carrée ou rectangulaire, dont la plus grande surface peut être inscrite dans un carré dont le côté est inférieur à 7 cm; granulés, éclats et poudres, colorés artificiellement - Autres pierres de taille ou de construction et ouvrages en ces pierres, simplement taillés ou sciés et à surface plane ou unie :
	6802.21	-- Marbre, travertin et albâtre
	6802.23	-- Granit
	6802.29	-- Autres pierres - Autres :
	6802.91	-- Marbre, travertin et albâtre
	6802.92	-- Autres pierres calcaires
	6802.93	-- Granit
	6802.99	-- Autres pierres
68.03	6803.00	Ardoise naturelle travaillée et ouvrages en ardoise naturelle ou agglomérée (ardoisine).
68.04		Meules et articles similaires, sans bâtis, à moudre, à défibrer, à broyer, à aiguiser, à polir, à rectifier, à trancher ou à tronçonner, pierres à aiguiser ou à polir à la main, et leurs parties, en pierres naturelles, en abrasifs naturels ou artificiels agglomérés ou en céramique, même avec parties en autres matières.
	6804.10	- Meules à moudre ou à défibrer - Autres meules et articles similaires :
	6804.21	-- En diamant naturel ou synthétique, aggloméré
	6804.22	-- En autres abrasifs agglomérés ou en céramique
	6804.23	-- En pierres naturelles
	6804.30	- Pierres à aiguiser ou à polir à la main
68.05		Abrasifs naturels ou artificiels en poudre ou en grains, appliqués sur produits textiles, papier, carton ou autres matières, même découpés, cousus ou autrement assemblés.
	6805.10	- Appliqués sur tissus en matières textiles seulement
	6805.20	- Appliqués sur papier ou carton seulement
	6805.30	- Appliqués sur d'autres matières

N° de position	Code du S.H.	
68.06		Laines de laitier, de scories, de roche et laines minérales similaires; vermiculite expansée, argiles expansées, mousse de scories et produits minéraux similaires expansés; mélanges et ouvrages en matières minérales à usages d'isolants thermiques ou sonores ou pour l'absorption du son, à l'exclusion de ceux des n°s 68.11, 68.12 ou du Chapitre 69.
	6806.10	- Laines de laitier, de scories, de roche et laines minérales similaires, même mélangées entre elles, en masses, feuilles ou rouleaux
	6806.20	- Vermiculite expansée, argiles expansées, mousse de scories et produits minéraux similaires expansés, même mélangés entre eux
	6806.90	- Autres
68.07		Ouvrages en asphalte ou en produits similaires (poix de pétrole, brais, par exemple).
	6807.10	- En rouleaux
	6807.90	- Autres
68.08	6808.00	Panneaux, planches, carreaux, blocs et articles similaires, en fibres végétales, en paille ou en copeaux, plaquettes, particules, sciures ou autres déchets de bois, agglomérés avec du ciment, du plâtre ou d'autres liants minéraux.
68.09		Ouvrages en plâtre ou en compositions à base de plâtre.
		- Planches, plaques, panneaux, carreaux et articles similaires, non ornementés :
	6809.11	-- Revêtus ou renforcés de papier ou de carton uniquement
	6809.19	-- Autres
	6809.90	- Autres ouvrages
68.10		Ouvrages en ciment, en béton ou en pierre artificielle, même armés.
		- Tuiles, carreaux, dalles, briques et articles similaires :
	6810.11	-- Blocs et briques pour la construction
	6810.19	-- Autres
		- Autres ouvrages :
	6810.91	-- Eléments préfabriqués pour le bâtiment ou le génie civil
	6810.99	-- Autres
68.11		Ouvrages en amiante-ciment, cellulose-ciment ou similaires.
	6811.40	- Contenant de l'amiante
		- Ne contenant pas d'amiante :
	6811.81	-- Plaques ondulées
	6811.82	-- Autres plaques, panneaux, carreaux, tuiles et articles similaires
	6811.89	-- Autres ouvrages

N° de position	Code du S.H.	
68.12		Amiante (asbeste) travaillé, en fibres; mélanges à base d'amiante ou à base d'amiante et de carbonate de magnésium; ouvrages en ces mélanges ou en amiante (fils, tissus, vêtements, coiffures, chaussures, joints, par exemple), même armés, autres que ceux des n°s 68.11 ou 68.13.
6812.80		- En crocidolite - Autres :
6812.91		-- Vêtements, accessoires du vêtement, chaussures et coiffures
6812.99		-- Autres
68.13		Garnitures de friction (plaques, rouleaux, bandes, segments, disques, rondelles, plaquettes, par exemple), non montées, pour freins, pour embrayages ou pour tous organes de frottement, à base d'amiante (asbeste), d'autres substances minérales ou de cellulose, même combinés avec des textiles ou d'autres matières.
6813.20		- Contenant de l'amiante - Ne contenant pas d'amiante :
6813.81		-- Garnitures de freins
6813.89		-- Autres
68.14		Mica travaillé et ouvrages en mica, y compris le mica aggloméré ou reconstitué, même sur support en papier, en carton ou en autres matières.
6814.10		- Plaques, feuilles et bandes en mica aggloméré ou reconstitué, même sur support
6814.90		- Autres
68.15		Ouvrages en pierre ou en autres matières minérales (y compris les fibres de carbone, les ouvrages en ces matières et en tourbe), non dénommés ni compris ailleurs.
		- Fibres de carbone; ouvrages en fibres de carbone pour usages autres qu'électriques; autres ouvrages en graphite ou autre carbone pour usages autres qu'électriques :
6815.11		-- Fibres de carbone
6815.12		-- Textiles en fibres de carbone
6815.13		-- Autres ouvrages en fibres de carbone
6815.19		-- Autres
6815.20		- Ouvrages en tourbe - Autres ouvrages :
6815.91		-- Contenant de la magnésite, de la magnésie sous forme de périclase, de la dolomie y compris sous forme de chaux dolomitique, ou de la chromite
6815.99		-- Autres